

Création de l'Association des cadres des transports publics

Situation de départ en 1996

Pour lutter contre le mauvais état persistant des finances publiques, la Confédération introduisit non seulement des mesures d'économie dans les services publics mais également de réduction de personnel. De 1992 à 1996, les effectifs diminuèrent de 144 000 à environ 130 500. Les grandes entreprises fédérales y contribuèrent le plus avec respectivement 6 000 aux PTT, 5 000 aux CFF et 3 000 chez EMD (y compris les entreprises d'armement).

Par la suite, la direction générale des CFF créa la surprise en annonçant le 20 juin 1996 une économie de CHF 50 Mio. minimum dans le budget 1997 des CFF avec une diminution des salaires. Elle exigea une diminution générale des salaires de 2 à 4% et



un arrêt de la compensation du renchérissement pendant 3 ans. Elle avait incorporé ce sacrifice salarial dans un ensemble plus vaste de mesures qui devait faire disparaître le déficit dans la comptabilité des CFF d'ici à 1999 : allègements de TVA, amortissement du déficit cumulé depuis 1992 (CHF 1 Mrd.), réduction des obligations envers la caisse des pensions CFF, pour ne citer que les principales. Ces mesures partielles signifièrent pour le personnel une réduction du salaire réel jusqu'à 10%, selon l'évolution du renchérissement.

Les associations de cadres n'apprirent les réductions de salaires prévues au 1^{er} janvier 1997 que par les médias. Seuls le Syndicat du personnel des transports SPT et la Fédération chrétienne du personnel des transports (FCPT – aujourd'hui transfair) furent préalablement impliqués dans la prise de décision, conformément au « Contrat social ».



Le 28 juin 1996, les 3 associations de cadres d'alors – l'Association des ingénieurs AdI, la Société des ingénieurs et architectes HTL des CFF SIA et le Comité d'Olten – intervenaient par écrit auprès du président des CFF et exprimèrent leur opinion sur la réduction des salaires. L'encadrement représenté par les associations de cadres n'avait aucune compréhension pour cette mesure. Le 12 juillet 1996, le président de la Direction générale des CFF invitait à une discussion. Chaque association de cadres apporta un document exposant sa position à partir duquel se déroulèrent les discussions. Il devint rapidement clair que, certes, on s'adressait aux associations de cadres, mais que leurs prises de position furent ignorées après la discussion.

Le 4 février 1997 eut lieu une autre discussion avec la direction générale des CFF. A cette occasion, le président, M. Dr. B. Weibel, demanda comment les associations de cadres allaient évoluer. La direction générale souhaitait une meilleure prise en compte des associations de cadres. L'avenir pouvait aussi être conçu de la même façon que leur implication dans la réforme de l'entreprise avait réussi. Il fallait institutionnaliser les rencontres, par exemple 2 fois par an dont une fois avec la direction générale complète et une fois uniquement avec le président. Les associations de cadres acceptèrent cette proposition et soulignèrent surtout qu'il fallait mieux utiliser le réseau de contacts extérieur des associations de cadres. Elles y voyaient une contribution active à la représentation des intérêts de l'entreprise à l'extérieur et un atout pour mieux se distinguer par rapport aux comités d'experts et aux syndicats.

Pour finir, le président, Dr. B. Weibel, constatait : « On exige plus de celui auquel on confie plus. » Dans sa réponse, le Comité d'Olten se défendit contre le fait de ne considérer les associations de cadres que comme « pompiers » en cas d'urgence et proposa d'être impliqué à chaque fois beaucoup plus tôt dès la phase de prise de décision.

A la suite de cette discussion avec la direction générale des CFF, la future collaboration fit l'objet de discussions intenses dans le cadre des entretiens périodiques entre les directions de l'Adl, de la SIA et du Comité d'Olten. Ce faisant il apparut rapidement qu'une fusion des activités dans une association de cadres commune permettrait une professionnalisation bénéfique et durable. Mais surtout le constat que l'encadrement devait se regrouper en unité et qu'ainsi ses préoccupations et intérêts trouveraient plus de considération au sens de « Plus de voix est plus perceptible », fut fondamental.

Rapprocher les points communs

Le 14 mai 1997, les présidents centraux de l'Adl (Bernard Joos), de la SIA (Werner Zeder) et du Comité d'Olten (Ruedi Sturzenegger) se rencontrèrent à nouveau et formulèrent ensemble les constatations suivantes :

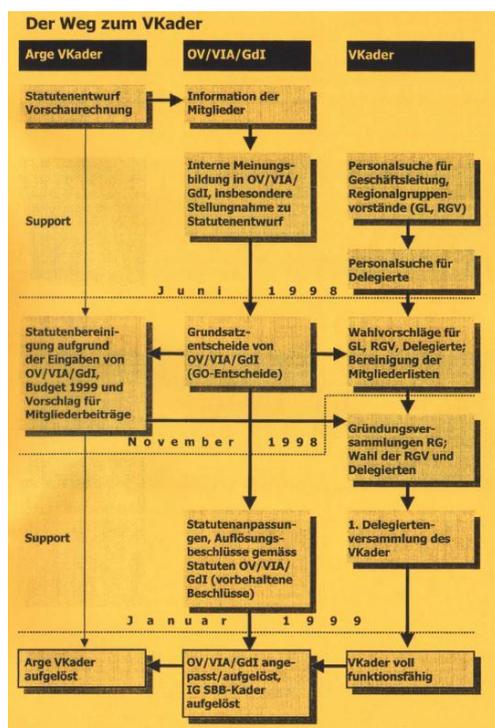
- Les associations de cadres représentent fondamentalement les mêmes objectifs principaux (représentation des cadres, suivi des aspects sociaux, implication des retraités) mais avec des formes différentes. Outre les conditions différentes d'adhésion, leurs activités se distinguent surtout vis-à-vis des activités syndicales du SPT et la FCPT.
- L'association des ingénieurs des CFF, la Société des ingénieurs et architectes et le Comité d'Olten sont toujours consultés ensemble par la direction générale ou la direction du personnel lors des consultations périodiques. Aucune des associations n'a pu, d'aucune façon, obtenir des avantages ou se démarquer particulièrement.
- Les exigences à l'encontre des associations de cadres ont massivement augmenté. De grands bouleversements et d'importants projets (comme la réforme de l'entreprise, les mesures salariales, etc.) ont eu lieu ou sont imminents (Caisse de pension et de secours,

nouvelle loi sur le personnel de la Confédération, conventions collectives de travail aussi pour les cadres, etc.). Les ressources actuelles des associations de cadres sont limitées et leur action par conséquent restreinte. Toutes les associations des cadres cherchent à participer à l'évolution de l'entreprise de manière constructive. Elles veulent être des partenaires actifs de la direction générale des CFF et augmenter leur influence aussi bien sur une évolution positive de l'entreprise que sur des conditions de travail et contractuelles attractives. Seule une coopération intense et professionnalisée permet d'y parvenir.

- Grâce à la création de hautes écoles spécialisées et aux adaptations de la loi sur les hautes écoles, les frontières s'estompent entre l'AdI et la SIA. Préalablement à ces changements, des discussions intenses sur les futures structures ont déjà débuté au sein des deux associations.
- La mutation structurelle de l'entreprise ainsi que les changements dans l'environnement immédiat progressent rapidement. Des niveaux élevés de performance sont exigés des cadres. Des débats de fond sont attendus dans de nombreux secteurs importants. Les associations de cadres sont fortement pressées par le temps pour leurs activités. Leurs ressources sont étroitement limitées. De nouveaux organes voient le jour pour la coordination des travaux. Ces accords réciproques nécessitent du temps supplémentaire qui manque de plus en plus. Les 3 présidents en arrivent ainsi au constat :

Le moment est venu de discuter de la création d'une nouvelle association commune des cadres des CFF.

Travaux préparatoires pour la création de l'association des cadres des CFF



Les présidents des associations décidèrent la mise en place rapide d'un groupe de travail chargé de préparer la création d'une association des cadres des CFF. Le 25 juillet 1997, le groupe commence ses travaux. Il décida d'alterner la présidence entre les associations après chaque phase du projet. De juillet à décembre 1997, le groupe de travail fut dirigé par le représentant de la SIA (Andreas Fischer et Toni Büchler). Au 1^{er} semestre 1998, il fut dirigé par l'AdI (Ulrich Weidmann et Martin Gross), tandis que la direction de la conclusion des travaux au 2^{ème} semestre 1998 fut réservée au Comité d'Olten. **C'est au cours de cette phase qu'eut lieu aussi l'assemblée constitutive de la nouvelle association le 28 novembre 1998.**

La première phase (élaboration du concept) put être clôturée comme prévu fin septembre 1997. D'octobre à

novembre 1997 suivit le débat dans les associations de cadres. La seconde phase (concrétisation du modèle) dura de début décembre 1997 à mars 1998. Ensuite, une discussion eut lieu au sein des associations de cadres. La 3^{ème} phase, de juillet à novembre 1998, fut consacrée à la mise en œuvre. Les assemblées de printemps des comités locaux informèrent et discutèrent intensément sur la nouvelle association des cadres des CFF.

Les présidents de l'Adi, de la SIA et du Comité Olten se rencontraient après chaque phase du projet, prenaient connaissance de l'avancement des travaux et garantissaient ainsi que l'idée était poursuivie de façon ciblée. Ils devaient en plus s'occuper de :

▪ **Nom de la nouvelle association**

Trouver un nom pour la nouvelle association a représenté un important défi. Il est apparu évident relativement rapidement que le nouveau nom devait être « **Les cadres des transports publics** ». Pour l'abréviation, aucune des propositions ne faisait l'unanimité. Un plan en plusieurs étapes n'apporta pas non plus de solution, l'assemblée constitutive renonça à une abréviation. La nouvelle direction devait s'en occuper par la suite.

▪ **Composition**

Un plan en 2 étapes fut décidé. Dans une 1^{ère} phase, la recherche s'est concentrée sur un président/vice-président. Dans une seconde phase, on chercha les autres membres des directions des groupes régionaux ainsi que du comité central. Chaque association devait chercher de possibles candidats pour le comité central dans ses propres rangs. A cette occasion, il apparut rapidement que la recherche d'un président central représentait le plus grand défi. Après une longue recherche et d'intenses discussions, la solution d'une double direction par les collègues Christoph Lienert et Ulrich Linsi a pu être trouvée.

Les groupes de travail constitués paritairement ont du fournir un travail non négligeable : ils assurèrent que chaque groupe régional démarrait avec un comité directeur et les délégués nécessaires.

▪ **Finances**

Il a été fondamentalement convenu que chaque association de cadres apporte Fr 10,00 par adhérent dans la nouvelle association. C'est le nombre d'adhérents au 31.12.1998 qui a fait référence.

▪ **Préparation de la transmission d'activité**

Les présidents des associations de cadres décidèrent d'aborder la transmission à la nouvelle direction en 4 phases

Phase 1: Inventaire des principales activités et représentations

Phase 2: Préparer la transmission et élaborer des dossiers de transmission

Phase 3: Transmission des dossiers à la nouvelle direction et convenir de nouvelles représentations

Phase 4: Informer les partenaires et nouveaux élus

Acte fondateur le 28 novembre 1998

Avant de pouvoir tenir l'assemblée constitutive, il a fallu dissoudre ou adapter les structures des anciennes associations Comité d'Olten, SIA et Adl. Le Comité d'Olten fut dissout le 23 octobre 1998. La SIA organisa le 14 novembre 1998 un vote sur la question de la dissolution auprès de ses adhérents. Ainsi, plus rien ne s'opposait à **l'assemblée constitutive le 28 novembre 1998** sur le bateau « Oberland bernois » à Thoune.

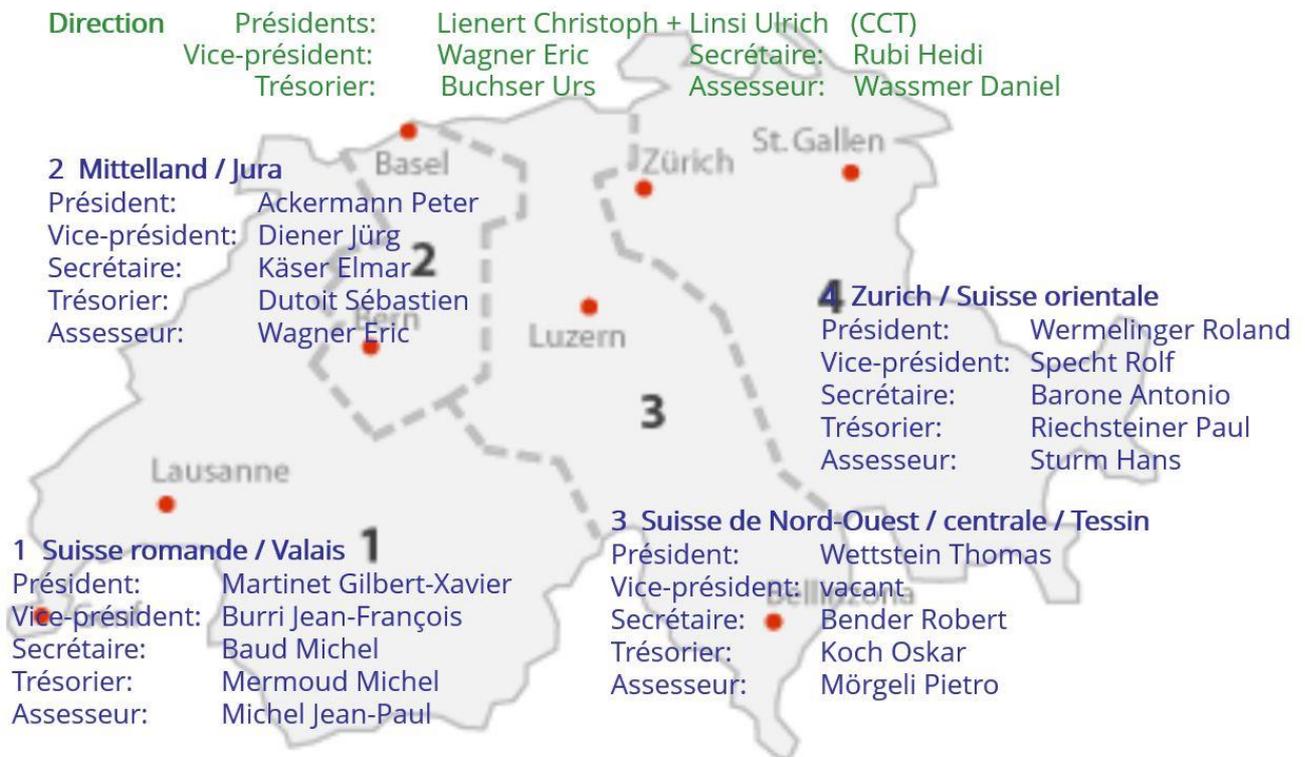


Après une réception musicale par l'orchestre « BOURBON STREET Jazz Band », l'assemblée put débuter à 10h15 par un temps superbe et dans une formidable ambiance. 283 adhérents votants étaient présents au total.

La création de la nouvelle association de cadres « **Les cadres des transports publics** » avec son siège à Berne fut décidée en premier. Ensuite, la création de 4 groupes régionaux fut autorisée avec la composition suivante :

L'assemblée constitutive se termina à 13h30 après les messages de Ernst Leuenberger (SPT) et Hans Jung (ACC). A 12h45, les invités d'honneur, Dr. Benedikt Weibel (CFF) et Martin Josi (BLS) étaient accueillis. Monsieur Weibel sut esquisser et présenter aux participants de l'assemblée, de façon compétente, concise et dans un langage compréhensible, les changements imminents et l'environnement. Heureux de l'orientation prise par les associations de cadres, il exprima ses félicitations pour la création de la nouvelle association et souhaita la bienvenue à la direction en tant que futur interlocuteur.

La première organisation de l'ACTP en 1998



Les premières activités communes des « Cadres des transports publics »

Le comité exécutif se réunit pour la première fois dès le 3 décembre 1998, la direction suivit le 26 janvier 1999. Il y fut surtout question de mettre sur pied la nouvelle association, en particulier l'élaboration d'un fichier d'adhérents, l'adoption du principe directeur, l'élaboration d'un concept de communication et la réalisation d'un atelier sur la question de savoir ce que les adhérents, en tant que clients, pouvaient attendre de l'association.

La priorité des activités se trouvait dans la participation à la Communauté de négociation pour la Convention collective de travail CCT et au Conseil de fondation de la caisse de pension. Les deux thématiques étaient très complexes. L'atmosphère dans la communauté de négociation fut remarquable : un certain leadership revint au SPT, certainement en raison de sa taille et ses ressources. Mais il ne fut jamais endossé. Les opinions divergentes furent débattues de façon constructive et la position un peu particulière de l'ACTP acceptée et respectée.

Outre ces activités, s'ajoutait aussi la participation aux conférences au sommet avec la direction des CFF qui informaient sur les principaux projets de l'entreprise. La direction rencontra aussi deux fois le comité central de l'Association des cadres de la Confédération pour information mutuelle et échange de vues

Chronologie : La création de l'Association des cadres des transports publics

GdI / AdI
Association des
ingénieurs des
transports publics

VIA / SIA
Société des ingénieurs
et architectes des
transports publics

OV / CO
Comité d'Olten

- 20.6.1996 La direction des CFF annonce un plan d'économies de CHF 50 mio.
Conséquence : diminution générale des salaires, arrêt de la compensation du renchérissement, perte de salaire réel.
- 12.7.1996 Discussion entre les 3 associations de cadres de l'époque avec le président de la direction générale des CFF
- 4.2.1997 Position des 3 associations de cadres
- 14.5.1997 Décision de créer une association de cadres commune
- 25.7.1997 Des groupes de travail débutent les travaux préliminaires
- Juil. 1997 –
Nov. 1998 Travaux préparatoires et organisation de la nouvelle association de cadres
- 28.11.1998 **Assemblée constitutive de l'Association des cadres des transports publics ACTP sur le lac de Thoune**



Réalisé à l'occasion des 20 ans de l'ACTP par Ruedi Sturzenegger (recherche et texte) et Heinz Wiggenhauser (photos et conception) en novembre 2018.